

►►► PUBLIC

Toute personne du secteur du spectacle vivant ou de l'événementiel utilisant des EPI (Harnais, système antichute, longe simple et double, casque...) pour effectuer des travaux en hauteur sur sites équipés, de façon permanente ou ponctuelle, quelle que soit la hauteur.

►►► ACCESSIBILITÉ

Tous les membres de l'équipe administrative ayant suivi une formation « Référent Handicap », vous aurez à chaque appel une personne compétente pour vous accompagner sur votre besoin de formation.
Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

- Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française
- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur
- Expérience professionnelle non exigée
- Ne pas souffrir de vertiges

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions réglementaires
- Appliquer les règles générales de sécurité lors des travaux en hauteur
- Evaluer les risques de chute en hauteur
- Choisir les moyens de protection appropriés
- Accéder et se déplacer en sécurité à un poste de travail en hauteur
- Utiliser les équipements de protection collective et individuelle
- Vérifier et entretenir ses EPI
- Agir en cas d'accident

►►► CONTENU

Module 1 : Contexte réglementaire

- Préambule : Les risques liés au travail en hauteur
- Statistiques des accidents du travail
- Dispositions réglementaires, le Code du Travail, les obligations du chef d'établissement, code pénal recommandations de la CNAMTS.
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les droits, obligations et responsabilités.
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Processus menant à l'AT et à la maladie professionnelle

Module 2 : La prévention contre les risques de chutes de hauteur

- Les équipements permanents,
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Préparation d'une intervention
- Formation et vérification des compétences de l'utilisateur
- Entretien, vérifications et stockage des systèmes d'arrêt de chutes

- Les moyens d'accès : échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP, passerelles, échelles à crinoline, ponts, grill, truss, échelles spéléo

Module 3 : Les Equipements de Protection individuelle

- Les casques, les gants, les chaussures
- Les composants d'un système de liaison : harnais, longe, antichute, descendeur, mousqueton, bloqueur, connecteur.....
- Le réglage du harnais

Module 4 : Les points d'ancrages et amarrages

- Points d'ancrage
- Les amarrages
- La ligne de vie

Module 5 : Conséquence d'une chute

- Facteur de chute
- Force choc
- Tirant d'air
- Effet pendulaire

Module 6 : Que faire en cas d'accident ?

- Protéger, Examiner, Alerter les secours, secourir

Pratique :

- Choisir et contrôler ses EPI en fonction de la situation de travail
- Port et réglages des EPI par chacun
- Description et utilisation des systèmes de liaisons
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux en sécurité

►►► MÉTHODES MOBILISÉES

• Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

• Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenants (leurs parcours sont disponibles sur notre site internet) : Eric RAYMOND, Pierre-Yves GALLOU, Simon GASQUE, Solenn AUBERT, Nick PRASIT, Cyril CHRETIEN.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

• Moyens et organisation matériels

Fourniture à chaque participant d'une documentation détaillée et des textes de référence.

Exemples de moyens mis en œuvre :

- Un lieu équipé pour l'évolution en hauteur
- Equipement de Protection Individuelle : Harnais, système antichute, longe simple et double, casque....

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Afin de valider la formation, vous serez évalués selon les modalités suivantes :

- Test théorique (QCM de 14 questions)
- Test pratique (mises en situation)

Les documents suivants seront remis aux participants en fin de formation :

- Attestation de formation

Validation :

• DURÉE

2 jours (14 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

• DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par [téléphone](#) / par mail : contact@artek-formations.fr